



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **10 janvier 2011**

Délibération n° 2011-1958

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Budget primitif 2011 - Budget principal

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : jeudi 30 décembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 janvier 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Appell (pouvoir à Mme Pédrini), Chabrier (pouvoir à M. Nissanian), Cochet (pouvoir à M. Petit), Ferraro (pouvoir à M. Serres), Fournel (pouvoir à M. Touléron), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à Mme David M.), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Pierron.

Séance publique du 10 janvier 2011**Délibération n° 2011-1958**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Budget primitif 2011 - Budget principal**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 décembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

A la suite du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 29 novembre 2010, lors d'une réunion du conseil de Communauté, le projet de budget primitif du budget principal pour 2011 a été arrêté, en dépenses et en recettes, à 1 809 524 834 €.

Compte tenu des incertitudes sur les recettes, suite à la réforme de la taxe professionnelle, ce projet de budget est marqué par la volonté que les dépenses de fonctionnement évoluent moins vite que les recettes de la même section. Il maintient des investissements opérationnels à un niveau élevé, car la réalisation des projets du plan de mandat participe, en temps de crise, au soutien de l'économie.

A partir du 1er janvier 2011, la Communauté urbaine assure une nouvelle compétence pour le développement du "Très haut débit" et intègre la commune de Lissieu dans son périmètre.

En section de fonctionnement, ce projet de budget prend en compte :

- le recouvrement des produits des nouvelles taxes affectées aux collectivités territoriales après la suppression de la taxe professionnelle, pour la première année,

- une diminution prévisionnelle des recettes en provenance de l'Etat : 338,846 M€ au lieu de 343,5 M€ en 2010, en ce qui concerne le cumul de la dotation globale de fonctionnement et des allocations de compensation, soit une baisse de 1,35 % alors que l'inflation est estimée, par le Gouvernement, dans les documents de cadrage du projet de loi de finances, à un taux de 1,5 % pour 2011. Après une perte de 0,7 M€ en 2009 et de 3,9 M€ déjà enregistrée en 2008, la Communauté urbaine percevrait 4,654 M€ de moins qu'en 2010, estimés au moment de la préparation budgétaire,

- une évolution des dépenses de fonctionnement principalement liée aux versements de subventions (+ 7 M€), aux nouvelles actions des directions en termes de gestion et d'entretien des équipements publics, en augmentation constante suite aux programmes des deux plans de mandat successifs (+ 12,264 M€) et aux charges de personnel (+ 5,481 M€) compte tenu du coût du glissement vieillesse technicité (GVT), des nouveaux textes réglementaires (prime de transport, chèques emploi service, fusion de grade des catégories B, etc.) et des mesures sociales décidées en 2010 (augmentation de la valeur faciale des titres restaurant de 0,50 € pour atteindre 7 € et prise en charge par la Communauté urbaine de 60 % du coût au lieu de 50 % antérieurement).

Dans ce contexte, ce budget primitif propose néanmoins une évolution globale de 3,84 % des recettes réelles de fonctionnement, pour atteindre un montant total de 1 170,406 M€ (1 127,160 M€ pour 2010). Cette progression est attendue notamment sur les produits escomptés de la nouvelle fiscalité (+ 44,364 M€ dont 12 M€ attendu de l'évolution des taux de la taxe d'habitation), de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (+ 2,145 M€) et des produits du domaine à + 1,32 % (+ 1,479 M€).

En dépenses réelles de fonctionnement, le budget primitif 2011 s'établit à 978,263 M€, soit + 2,77 % (951,920 M€ en 2010).

L'autofinancement brut, avec 192,143 M€, évolue de 9,65 % (175,240 M€ en 2010).

L'épargne nette ressort à 99,975 M€, en progression de 17,83 % par rapport à 2010 (84,844 M€), et ce malgré l'augmentation du capital à rembourser de 1,772 M€ (92,168 M€ en 2011 pour 90,396 M€ en 2010).

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 636,659 M€.

En 2011, il est prévu de consacrer, en mouvements réels, pour les crédits de paiement de l'investissement opérationnel, 499,921 M€ en dépenses et 74,921 M€ en recettes, soit une charge nette de 425 M€. C'est 50 M€ de plus en charge nette qu'en 2010 (375 M€).

Le besoin d'emprunt à long terme, en 2011, se situerait à hauteur de 268,430 M€ (240,430 M€ en 2010) pour équilibrer le budget.

Le tableau n° 1, ci-dessous, présente la synthèse du budget primitif 2011.

Budget primitif 2011 - budget principal - synthèse (en M€) - tableau n° 1 -

Libellé	Budget primitif 2010	Budget primitif 2011	Evolution 2011-2010
recettes réelles de fonctionnement	1 127,160	1 170,406	3,84 %
recettes d'ordre de fonctionnement	0,450	0,460	2,22 %
total recettes de fonctionnement	1 127,610	1 170,866	3,84 %
dépenses réelles de fonctionnement	951,920	978,263	2,77 %
dépenses d'ordre de fonctionnement	175,690	192,603	9,63 %
total dépenses de fonctionnement	1 127,610	1 170,866	3,84 %
autofinancement brut	175,240	192,143	9,65 %
remboursement capital	90,396	92,168	1,96 %
épargne nette	84,844	99,975	17,83 %
recettes réelles d'investissement	389,295	443,862	14,02 %
recettes d'ordre d'investissement	177,613	194,797	9,67 %
total recettes d'investissement	566,908	638,659	12,66 %
dépenses réelles d'investissement	564,535	636,005	12,66 %
dépenses d'ordre d'investissement	2,373	2,654	11,84 %
total dépenses d'investissement	566,908	638,659	12,66 %
total budget primitif	1 694,518	1 809,525	6,79 %

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 1 170 866 204 €.

Le tableau ci-dessous détaille les principaux postes de dépenses et de recettes de cette section.

Budget primitif 2011 - budget principal - section de fonctionnement (en M€) - tableau n° 2 -

Libellé	Budget primitif 2010	Budget primitif 2011	Evolution 2011/2010 (en %)
Recettes réelles de fonctionnement	1 127,160	1 170,406	3,84
atténuation de charges	3,585	3,266	- 8,90
dont remboursement de la part agents des titres restaurants	1,877	1,600	- 14,76
dont remboursement ville de Lyon charges personnel agents relations internationales transférés à la Communauté urbaine	0,400	0,400	<i>n.s</i>
produits des services, du domaine et ventes diverses	62,158	70,228	12,98
dont recettes du péage du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL)	25,800	31,000	20,15
dont vente d'énergie	7,172	6,980	- 2,66
dont ventes issues de la collecte sélective	2,345	3,572	52,32
dont ventes issues des déchèteries	0,552	1,053	90,76
dont redevance d'incinération des ordures ménagères	1,809	2,334	29,02
dont réfections de tranchées	9,000	9,050	0,55
dont participation de LPA, ville de Lyon, Sytral aux charges du centre d'échanges de Lyon-Perrache	2,865	2,920	1,92
dont redevance EDF	2,400	2,400	0,00
dont remboursements des charges de structure par les budgets annexes des eaux et de l'assainissement	1,748	1,897	8,52
impôts et taxes	675,135	575,417	- 85,23
dont fiscalité	554,496	453,617	- 18,19
dont attributions de compensations reçues (TPU)	10,688	10,600	- 0,82
dont taxe de séjour	3,197	3,000	- 6,16
dont TEOM	106,055	108,200	2,02
dotations et participations	364,627	498,620	36,75
dont DGF et compensations	343,500	338,846	- 1,35
dont fonds national de garantie individuelle de ressources	0	97,779	<i>n.s</i>
dont dotations de compensation de la réforme de la TP	0	48,164	<i>n.s</i>
dont excédents de ZAC	5,000	4,618	- 7,64
dont participations pour la collecte sélective	6,168	6,586	6,78
dont Opah et interventions dans l'habitat privé	0,870	0,649	- 25,40
autres produits de gestion courante	21,260	22,124	4,06
dont locations d'immeubles	13,790	12,808	- 7,12
dont redevances parcs de stationnement	4,969	6,611	33,04
dont redevance palais des congrès	1,681	1,600	- 4,82
produits financiers	0,000	0,110	<i>n.s</i>
boni de liquidation Sogely	0,000	0,110	<i>n.s</i>
produits exceptionnels	0,395	0,640	62,02
total des mouvements d'ordre	0,450	0,460	12,50
amortissements des subventions reçues	0,450	0,460	12,50
total recettes de fonctionnement	1 127,610	1 170,406	3,84

Dépenses réelles de fonctionnement	951,920	978,263	2,77
charges à caractère général	219,761	230,852	5,05
dont nettoyage et viabilité hivernale	30,578	32,274	5,55
dont tri et valorisation des déchets	12,573	13,159	4,66
dont usines d'incinérations	23,389	21,861	- 6,53
dont collecte ordures ménagères	15,286	15,829	3,55
dont gestion foncière et immobilière	16,147	19,396	20,12
dont voirie territoriale	23,642	23,950	1,30
dont gestion du BPNL (hors masse salariale)	5,857	6,284	7,29
dont gestion des tunnels	3,250	3,271	0,65
dont habitat	4,125	4,373	6,01
charges de personnel et frais assimilés	182,700	188,181	3,00
dont masse salariale du BPNL	3,550	3,770	6,20
atténuation de produits	229,011	230,634	0,71
attributions de compensations TPU	211,844	212,724	0,42
dotation de solidarité communautaire	17,167	17,910	4,33
autres charges de gestion courante	219,217	227,237	3,66
dont Sytral	121,563	123,092	1,26
dont SDIS	27,395	27,714	1,16
dont contribution au titre des eaux pluviales	14,000	15,000	7,14
dont subventions économiques (y compris Aderly et compétence tourisme)	15,447	15,555	0,70
dont reversement recettes BPNL au Département	5,747	7,270	26,50
dont offices publics de l'habitat communautaires	4,557	6,000	31,67
dont biennale danse / art contemporain et clubs sportifs	3,597	3,086	- 14,21
dont festival du cinéma	1,000	1,100	10,00
frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,792	0,793	0,13
charges financières	44,446	42,919	- 3,44
dont intérêts de la dette	40,349	39,670	- 1,68
dont ICNE	2,335	2,096	- 10,24
charges exceptionnelles	54,243	54,004	- 0,44
dont déficits de ZAC (y compris versement au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe)	49,171	48,331	- 1,71
dont indemnité exceptionnelle SDIS	2,941	2,941	0
dotations aux provisions	0,500	2,000	300,00
dépenses imprévues	1,250	1,642	31,36
total des mouvements d'ordre	175,690	192,603	9,63
amortissements	59,252	71,185	20,14
annuités charges étalées	0,090	0,015	- 83,33
virement à la section d'investissement	116,348	121,403	4,34
total dépenses de fonctionnement	1 127,610	1 170,866	3,84

1) - Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles sont principalement constituées par les produits de la fiscalité, des dotations de l'Etat et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Les autres produits de fonctionnement représentent 9,67 % des ressources de fonctionnement.

a) - Les nouvelles ressources en remplacement de la taxe professionnelle

2010 a été une année de transition pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), qui ont perçu une compensation relais, dans l'attente de la mise en place des ressources de substitution à la taxe professionnelle.

Des incertitudes existant lors de la préparation du budget quant à l'estimation des ressources de substitution, des hypothèses prudentes ont été retenues pour construire le budget primitif 2011.

Ces ressources, inscrites à hauteur de 598,860 M€, soit + 8 % par rapport à la compensation relais prévue au budget primitif 2010 (554,496 M€), intègrent :

- de nouvelles taxes dont les entreprises se sont acquittées, dès 2010, auprès de l'Administration fiscale, mais pour lesquels les reversements aux collectivités ne seront opérés qu'en 2011 : contribution foncière des entreprises (CFE), imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) et cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Cette année, le dispositif sera complété par la taxe sur les surfaces commerciales,

- des inscriptions pour l'encaissement "d'impôts ménages" avec la taxe foncière sur les propriétés non bâties (0,942 M€) et la taxe d'habitation (135,433 M€),

- des compensations de l'Etat au titre de la suppression de la taxe professionnelle, avec le fonds national de garantie individuelle de ressources et les dotations spécifiques à la réforme de la taxe professionnelle.

Le vote des taux sera possible jusqu'à la fin du mois d'avril 2011, vu les circonstances, une fois que les services fiscaux auront communiqué les bases. Le niveau des taux sera alors déterminé.

Le conseil de Communauté voit son pouvoir fiscal réduit puisqu'il ne pourra voter que les taux de la CFE et de la taxe d'habitation.

b) - Les attributions de compensation

Les attributions de compensation reçues de certaines communes ont été mises en place en 2002 pour assurer la neutralité du passage en taxe professionnelle unique. Depuis cette date, les montants calculés ont subi des ajustements liés à la prise en compte de rôles supplémentaires. Le montant des attributions reçues par la Communauté urbaine serait stabilisé à hauteur de 10,600 M€.

c) - La dotation globale de fonctionnement

Le produit attendu de la dotation globale de fonctionnement (DGF) s'élèverait à 326,821 M€, soit 2,654 M€ de moins qu'en 2010.

La DGF comporte trois éléments :

- la dotation d'intercommunalité, pour 96,577 M€, montant équivalent à celui prévu au budget primitif 2010,
- la dotation de compensation, pour 230,169 M€, en diminution de 1,13 % (232,800 M€ au budget primitif 2010),
- la dotation des "permanents syndicaux", avec un produit attendu constant de 0,075 M€.

d) - Les allocations compensatrices fiscales

Les différentes allocations compensatrices de taxe professionnelle passeraient de 14,100 M€ en 2009 à 12,100 M€ en 2011, soit une baisse de 14,18 %, selon les informations issues du projet de loi des finances au moment de la préparation budgétaire.

e) - La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

En 2005, le conseil de Communauté a été amené à voter, pour la première fois, les taux de cette taxe assise sur la taxe foncière des propriétés bâties.

En 2011, comme en 2010, le produit de la TEOM pourrait suivre la progression naturelle des bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties, estimées à + 2 % pour passer de 106,055 M€ à 108,200 M€, sans variation de la pression fiscale.

f) - Les autres recettes de fonctionnement

Les autres recettes seraient en progression de 1,478 M€ en 2011 (+ 1,32 %), avec 113,900 M€ contre 112,421 M€, en 2010. Elles proviennent des différents secteurs d'activités de la Communauté urbaine et suivent des évolutions diverses.

Le remboursement d'une partie du prélèvement au titre de la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, aux communes accusant un déficit de logements sociaux sur leur territoire, atteindrait 0,700 M€ en 2011, comme en 2010.

Les recettes du péage du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) pourraient enregistrer une hausse de 5,2 M€, et s'établir à 31 M€, compte tenu de l'augmentation des tarifs, de la progression du trafic de l'ordre de 0,5 %.

Les cours des matériaux recyclés connaissent à nouveau une forte augmentation : après avoir chuté en 2008 et 2009, les recettes attendues pourraient ainsi atteindre 4,625 M€, soit une hausse de 1,728 M€ par rapport à 2010.

La redevance d'incinération des ordures ménagères passerait quant à elle de 1,809 M€ à 2,334 M€, soit + 0,525 M€. En effet, afin d'optimiser la capacité d'incinération de l'usine Lyon-Sud de Gerland, la délibération n° 2009-1154 du 17 décembre 2009 autorise le traitement des déchets collectés par des entreprises privées, moyennant convention et facturation. Pour 2011, la quantité de déchets a été estimée à 5 000 tonnes, soit environ 2,3 % du total traité dans l'usine Lyon-Sud de Gerland.

Enfin, la renégociation de la convention cadre pour la redevance des parcs de stationnement génère une recette supplémentaire de 1,470 M€, grâce à des conventions particulières pour les parcs Hôtel de Ville, Perrache et Vilette.

2) - Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles pourraient progresser de 2,77 % et atteindre 978,263 M€.

Pour le budget principal, l'objectif est de conserver un bon niveau d'autofinancement pour ne pas accroître l'endettement de la Communauté urbaine tout en maintenant une forte politique d'investissement, c'est la raison pour laquelle l'évolution des dépenses de fonctionnement est limitée à un point de moins que l'évolution des recettes attendues.

a) - Les atténuations de produits

Les attributions de compensation versées à certaines communes ont été mises en place en 2002 pour assurer la neutralité du passage en taxe professionnelle unique. Depuis cette date, les montants calculés ont subi des ajustements liés à la prise en compte de rôles supplémentaires. Ainsi, les attributions de compensation reversées aux communes atteindraient 212,724 M€ en 2011 (211,844 M€ en 2010).

La dotation de solidarité communautaire pourrait représenter, quant à elle, 17,910 M€ (17,167 M€ en 2010), soit une progression de 4,33 %.

b) - Les subventions du budget principal

Les subventions permettent à la Communauté urbaine de Lyon de soutenir des actions conduites par des partenaires privés ou publics, pour favoriser les politiques stratégiques communautaires dans les domaines du transport, de l'économie, de l'emploi, de l'habitat, de l'écologie, de l'aménagement des espaces publics ou du tourisme.

En 2011, les subventions de fonctionnement représenteraient moins de 28 % des dépenses réelles de fonctionnement avec 272,181 M€, soit une progression limitée à 2,7 % (265,116 M€ en 2010).

Les deux postes les plus importants en matière de subventions concernent le Sytral pour 123,092 M€ en 2011, en légère hausse de 1,26 % (121,563 M€ en 2010) et la subvention du Service départemental d'incendie et de secours, qui s'élèverait à 27,714 M€ en 2011, soit une augmentation de 0,329 M€ par rapport à 2010.

En matière d'offices publics de l'habitat communautaires, la participation aux trois offices serait de 6,000 M€ en 2011 soit + 31,67 %. Celle-ci s'explique par le contrat de plan quadriennal 2010/2013 qui prévoit le versement sur 4 ans d'un montant global de 24 M€, soit 6 M€ par an de 2011 à 2014.

Le reversement de 50 % des recettes du Boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) au département du Rhône, après déduction des charges de gestion, est estimé pour 2011 à 7,244 M€ augmentant de 1,497 M€ (5,747 M€ en 2010), au regard de la hausse des recettes du BPNL.

Les subventions à la biennale d'art contemporain, au festival du cinéma et aux clubs sportifs sont estimées à 4,186 M€ pour 2011, à comparer à 4,597 M€ versés en 2010, année de la biennale de la danse.

Les participations aux bilans des opérations d'aménagement pourraient être versées à hauteur de 48,331 M€ en 2011 (49,171 M€ en 2010). Elles concernent notamment les ZAC concédées de Vaise industrie nord à Lyon 9° (9,371 M€), de la Duchère à Lyon 9° (9,631 M€), du Triangle à Saint Priest (4,078 M€). La phase 1 de la ZAC Confluence arrivant à son terme, la subvention 2011 serait de 2,000 M€ (7,500 M€ en 2010) et l'inscription nouvelle pour la phase 2 est évaluée à 7,120 M€. Enfin, la contribution du budget principal à l'équilibre des opérations d'urbanisme en régie directe, est estimée à 5,099 M€ en 2011 contre 11,485 M€ en 2010.

Les dépenses de subvention en faveur de l'habitat et du développement social urbain sont estimées pour 2011 à 5,092 M€, en progression de 21,24 % (4,200 M€ en 2010).

La participation du budget principal au budget annexe de l'assainissement au titre des eaux pluviales est évaluée à 15,000 M€ pour 2011 (14,000 M€ en 2010).

Les subventions de soutien à l'économie, la participation à l'Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (Aderly), à l'Office du tourisme et au Bureau des congrès, seraient de 15,555 M€ en 2011, pour 15,447 M€ en 2010.

c) - La masse salariale

Comme l'an dernier, tous budgets confondus, les charges de personnel du chapitre 012 représenteraient 20,4 % des dépenses réelles de fonctionnement (211,7 M€, soit une augmentation de 3 %). Elles comprennent les ressources humaines de la régie intéressée du BPNL pour 3,770 M€.

L'évolution 2011 intègre notamment :

- les recrutements des agents exerçant les nouvelles compétences transférées en 2010 et 2011 (tourisme, haltes fluviales, très haut débit) et le surcoût du personnel du BPNL (+ 0,500 M€ au total),
- l'augmentation de 0,50 € de la valeur des titres restaurant ainsi que de la participation employeur de 60 % au lieu de 50 %, en année pleine (+ 0,350 M€ en dépenses et - 0,300 M€ en recettes),
- l'augmentation de la prime transport suite au décret de juillet 2010 (+ 0,200 M€),
- le reclassement d'agents de la catégorie B avec fusion de grade et le régime indemnitaire de certains agents techniques (+ 0,500 M€).

La prévision de dépense 2011 a été calculée à partir d'un glissement vieillesse technicité (GVT) estimé à + 0,84 %, sans augmentation de la valeur du point et un objectif de taux de vacance d'emploi limité à 3 %. Pour le budget principal, les charges de personnel représentent 188,181 M€ (+ 3 %).

d) - Les intérêts de la dette

Pour 2011, les intérêts de la dette s'élèveraient à 42,919 M€ contre 44,446 M€ en 2010, soit une baisse de 3,44 %.

e) - Les provisions pour risques

Une provision pour risques d'un montant de 2,000 M€ est inscrite au titre des participations aux bilans des opérations d'aménagement concédées.

f) - Les autres dépenses directes de fonctionnement

Si l'on déduit les subventions (272,181 M€), les attributions de compensation versées dans le cadre de la taxe professionnelle unique (212,724 M€), la dotation de solidarité communautaire (17,910 M€), les charges de personnel (188,181 M€), les intérêts de la dette (42,920 M€) et les provisions pour risques (2 M€), les autres dépenses réelles de fonctionnement progressent de 12,2 M€ (+ 5,3 %), avec un montant de 242,348 M€.

* La propreté

D'une manière générale, en 2011, le budget consacré aux activités menées par la direction de la propreté représenterait 106,025 M€ contre 104,950 M€ en 2010, en augmentation de 1,02 %.

Le secteur du nettoyage enregistrerait une hausse de 1,915 M€ en 2011 (29,790 M€ au lieu de 27,875 M€ en 2010). Cette hausse s'expliquerait par l'accroissement de nouveaux espaces à entretenir comme la ZAC Confluence à Lyon 2°, dont la première phase a été livrée en juillet 2010 et le lancement de la 2° phase.

La prestation de collecte des ordures ménagères serait évaluée à 15,829 M€ en 2011 (15,286 M€ en 2010).

Le budget consacré aux usines d'incinération de Lyon passerait de 23,389 M€ en 2010 à 21,861 M€ en 2011, soit une diminution de 1,528 M€, notamment suite à la révision à la baisse des tonnages incinérés par l'usine Lyon Nord en 2011.

Parmi les variations significatives prévisionnelles en 2011, il conviendrait de noter la réévaluation du prix des marchés à hauteur globalement de + 3 % et l'augmentation de la taxe sur les activités polluantes, qui passe de 2 € à 3,20 €/tonne. Suite aux majorations des taux et l'extension du périmètre d'application fixées par l'Etat après le Grenelle de l'environnement, le coût était déjà passé de 0,4 M€ en 2009 à 1,5 M€ en 2010, soit + 1,1 M€. En 2011, une nouvelle augmentation de près de 1 M€ serait à prévoir avec les nouveaux tarifs de l'écotaxe.

* La voirie

Pour ce secteur d'activité, les besoins sont évalués, hors subventions, à 48,278 M€ en 2011 contre 44,654 M€ pour 2010 (hors masse salariale du personnel de la régie du BPNL), soit une hausse de 8,11 %.

Pour limiter la dégradation des voies, les travaux d'entretien de la voirie externalisés ou en régie seraient dotés de 23,950 M€ en 2011, soit une légère augmentation de 0,308 M€ (23,642 M€ en 2010).

Les dépenses d'entretien relatives aux ouvrages d'art (tunnels sous la Croix-Rousse et Fourvière, trémies nord et sud Part-Dieu) resteraient stables, avec une prévision de 3,271 M€ en 2011 (3,250 M€ en 2010). La prévision s'inscrit dans une démarche de maintenance préventive, afin de minimiser les fermetures non programmées des tunnels, et donc la gêne des usagers.

Le patrimoine arboricole de voirie étant en évolution constante (plus de 77 000 sujets), l'affectation sur cette opération, qui comprend également des études et des recherches préalables, progresserait à nouveau de 0,300 M€ avec 3,500 M€ (3,200 M€ en 2010).

* Le développement urbain

Ce domaine d'intervention représenterait, en dépenses directes hors subventions, 14,265 M€ en 2011 contre 12,169 M€ en 2010. Les crédits en faveur de la politique de l'habitat et du développement social urbain évolueraient de 11 % avec 6,527 M€, notamment pour tenir compte des programmes de gestion sociale urbaine de proximité et des évolutions de périmètre (dont la gestion de 19 aires d'accueil des gens du voyage).

En 2011, la prévision du montant alloué pour la planification et les politiques d'agglomération à mener serait de 3,819 M€ (3,231 M€ en 2010), dont 0,698 M€ en faveur de l'écologie.

Le budget des missions territoriales de la Communauté urbaine connaîtrait une forte progression pour 2011, avec une prévision de 1,810 M€ contre 0,705 M€ en 2010, et serait notamment consacré à la mission Part-Dieu (1,020 M€), aux quartiers anciens de Lyon 1er, 3° et 7° arrondissement (0,225 M€), aux quartiers de Gerland (0,200 M€) et du Carré de Soie (0,300 M€).

* L'action économique

Le budget de l'action économique devrait s'élever à 27,167 M€ en 2011, en progression de 17,77 %, soit + 4,099 M€, répartis entre la gestion patrimoniale et les prestations dédiées directement au développement économique.

La politique économique communautaire se traduit par des actions en faveur du rayonnement de l'agglomération, et des opérations de soutien au développement de nouvelles filières.

Ainsi, en 2011, des crédits seraient inscrits au bénéfice du centre d'infectiologie (0,960 M€), de l'attractivité du territoire et de l'animation des réseaux (0,600 M€), du développement et de la promotion de l'entrepreneuriat (0,682 M€), de l'innovation et des universités (0,250 M€), et du domaine du numérique (0,192 M€). Environ 0,295 M€ seraient également affectés aux industries créatives

De plus, à partir du 1er janvier 2011, la compétence "très haut débit" élargit le champ, et le montant prévu de 0,400 M€ concerne le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage, préalable au lancement d'une délégation de service public.

L'événementiel contribue également au rayonnement de l'agglomération. C'est donc à ce titre que la Communauté urbaine participerait à l'organisation de manifestations sportives (0,885 M€) et culturelles (0,756 M€).

La politique foncière, pour sa part, a pour objectif de répondre aux besoins définis dans les différentes politiques de l'agglomération : aménagement, logement, déplacements et de gérer et valoriser le patrimoine foncier et immobilier de la Communauté urbaine. La gestion du patrimoine privée serait dotée de 8,988 M€ avec des recettes attendues des locations du patrimoine communautaire à hauteur de 5 M€.

Les travaux de déconstruction ont significativement augmenté ces dernières années, notamment du fait des contraintes imposées pour les travaux de désamiantage et passent ainsi de 1,850 M€ en 2010 à 2,500 M€ en 2011.

* La logistique et les bâtiments

Le budget de fonctionnement consacré aux moyens logistiques et à la gestion des bâtiments s'élèvera en 2011 à 15,208 M€ contre 14,812 M€ en 2010.

Les dépenses de gestion des bâtiments sont relativement stables, ainsi que celles des moyens généraux, avec des inscriptions respectives de 9,997 M€ et 1,661 M€ (9,881 M€ et 1,615 M€ en 2010).

La gestion des espaces extérieurs naturels (1,141 M€ en 2011 pour 0,854 M€ en 2010) intègre les haltes fluviales (0,452 M€), nouvelle compétence de la Communauté urbaine, en plus de la Cité Centre des congrès et du parc technologique. La hausse induite sur ce poste est cependant limitée à 0,287 M€ en raison des économies générées par le nouveau marché d'entretien des espaces verts.

Le renouvellement du marché "vêtements de travail" permet également une diminution de ce poste de 0,109 M€, qui passe de 1,055 M€ à 0,950 M€.

Sur un budget total de maintenance véhicules légers (VL) de 0,991 M€, le transfert des véhicules légers de la direction de l'eau à la DLB implique une inscription de 0,323 M€ en 2011 (0,230 M€ en 2010), refacturé au budget annexe de l'assainissement, pour le montant hors taxes.

3) - Les mouvements pour ordre de la section de fonctionnement

Les dépenses pour ordre représentent 192,603 €.

Elles correspondent, d'une part, aux amortissements (71,185 M€ en 2011, pour 59,252 M€ en 2010) et, d'autre part, au virement à la section d'investissement (121,403 M€ en 2011 pour 116,348 M€ en 2010), dégagé par la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de la section de fonctionnement.

L'augmentation forte du montant des amortissements est liée au volume des subventions d'équipement alloués et des travaux et acquisitions réalisés en section d'investissement depuis le début du mandat. Les amortissements des immobilisations incorporelles (subventions d'équipement versées, logiciels, études) s'établissent à 42,230 M€ (+ 7,950 M€ par rapport à 2010). Les amortissements des immobilisations corporelles (immeubles, réseaux, matériels et véhicules) ressortent à 28,505 M€ (+ 3,983 M€).

Les recettes pour ordre, arrêtées à 0,460 M€ (0,450 M€ en 2010), correspondent à l'amortissement des subventions d'équipement reçues pour la réalisation d'équipements communautaires amortissables.

La section d'investissement

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à 638,658 M€, les crédits de paiement opérationnels mobilisent 78,62 % des inscriptions totales de dépenses (502,114 M€) et 12,07 % des prévisions de recettes (77,114 M€).

La Communauté urbaine gère les projets d'investissement en autorisations de programme individualisées et en crédits de paiement non ventilés par opérations au stade de la prévision dans le budget primitif.

Par rapport séparé, le Conseil se prononce sur le niveau des autorisations de programme globales à affecter en 2011.

Le montant des crédits de paiement à inscrire dans le budget primitif pour l'investissement opérationnel correspond à la somme des besoins de paiement 2011, des opérations ayant reçu un financement par autorisations de programme en cours ainsi que ceux des investissements récurrents programmés annuellement.

Cette enveloppe budgétaire s'établit à 425 M€ en charge nette pour 2011, en hausse de 13,33 % par rapport à 2010 (375 M€). Les propositions budgétaires sont présentées par chapitres budgétaires et comptes dédiés, sans référence aux opérations de la programmation pluriannuelle.

La part des dépenses opérationnelles représente 502,114 M€ (431,639 M€ au budget primitif 2010) dont 102,316 M€ pour le versement programmé de subventions d'équipement. En mouvements réels, l'investissement opérationnel prévisionnel est en hausse de 16,34 % par rapport à 2010 (499,921 M€ contre 429,716 M€).

Les recettes opérationnelles sont estimées à 77,114 M€, soit 20,475 M€ de recettes réelles en plus par rapport au budget primitif précédent. Les subventions d'équipement à recevoir augmenteraient de 18,563 M€ en 2011.

Les prévisions pour la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) comptabilisent :

- des mouvements réels pour 499,921 M€ en dépenses et 74,921 M€ en recettes,
- des mouvements pour ordre équilibrés pour 2,194 M€. Ils retracent, d'une part, pour 1,800 M€ la valeur des actifs qui seraient remis à titre gratuit à la Communauté urbaine dans l'année, à l'occasion de transactions foncières et, d'autre part, pour 0,394 M€ la TVA à récupérer sur les dépenses liées à des activités en délégation de service public (DSP).

Les autres inscriptions du budget 2011 constituent les mouvements financiers comprenant surtout les ressources propres de la collectivité, le remboursement du capital de la dette, les subventions d'équipement pour les budgets annexes de l'assainissement et du restaurant, le prélèvement à la section de fonctionnement ainsi que les écritures pour ordre entre sections. Elles représentent la somme totale de 136,544 M€ en dépenses et de 561,544 M€ en recettes.

La synthèse de la section d'investissement est présentée dans le tableau n° 3 ci-dessous.

Budget primitif 2011 - budget principal - section d'investissement - (en M€) - tableau n° 3 -

Libellé	Budget primitif 2010	Budget primitif 2011	Evolution 2011/2010 (en %)
Recettes réelles d'investissement	389,295	443,862	14,02
dont emprunt court terme de clôture	35,000	35,000	0,00
dont emprunt long terme	240,430	268,400	11,63
dont recettes opérationnelles	54,716	74,921	36,93
dont cessions foncières	10,000	12,120	21,20
dont autres recettes d'investissement	49,149	53,421	8,69
total des mouvements d'ordre	177,613	194,797	9,67
dont mouvements intersections	175,690	192,603	9,63
<i>dont virement de la section de fonctionnement</i>	<i>116,348</i>	<i>121,403</i>	<i>4,34</i>
dont mouvements à l'intérieur de la section - invest. opérationnel	1,923	2,194	14,09
total recettes d'investissement	566,908	638,659	12,66
Dépenses réelles d'investissement	564,535	636,005	12,66
remboursement capital dette	90,396	92,168	1,96
remboursement dette court terme	35,000	35,000	0,00
investissements opérationnels	429,716	499,921	16,34
<i>dont subventions d'équipement</i>	<i>85,926</i>	<i>102,316</i>	<i>19,07</i>
autres dépenses d'investissement	9,423	8,916	-5,38
<i>dont subventions d'équipement hors PPI (budgets annexes)</i>	<i>6,390</i>	<i>6,444</i>	<i>0,85</i>
total des mouvements d'ordre	2,373	2,654	11,84
dont mouvements intersections	0,450	0,460	2,22
dont mouvements à l'intérieur de la section - invest. opérationnel	1,923	2,194	14,09
total dépenses d'investissement	566,908	638,659	12,66

1) - Les inscriptions opérationnelles

Depuis 2009, la Communauté urbaine s'est engagée dans la réalisation de son plan de mandat. La liste des opérations de la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI), à mener pendant cette période, a été adoptée par le conseil de Communauté le 15 décembre 2008 puis révisée le 28 juin dernier. L'état d'avancement des opérations, l'évolution des ressources de la Communauté urbaine ainsi que la liste des projets à lancer dans l'exercice, constituent les éléments qui permettent de définir les besoins en crédit de paiement annuel pour cette section.

L'effort communautaire en matière d'investissement est confirmé avec des propositions d'inscription en hausse par rapport à 2010 (+ 50 M€ en charge nette). Les paiements continuent à traduire également l'avancement opérationnel des projets engagés durant ce mandat.

a) - Les dépenses

Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 21 et 23 hors comptes d'avances 238) sont portées à 368 M€ contre 312 M€ en 2010.

La mobilisation des crédits d'investissement, pour le versement de subventions d'équipement dans le cadre de la PPI, augmente régulièrement depuis 2006 : 40,710 M€ la première année, 50 M€ en 2007, 64,300 M€ en 2008, 77,345 M€ en 2009, 85,926 M€ pour 2010, elles sont programmées à hauteur de 102,316 M€ pour 2011.

En baisse, les immobilisations financières avec 2,850 M€ contre 4,160 M€ en 2010, retracent, en créance, le produit de ventes foncières consenties en paiement échelonné.

Les subventions d'équipement mobilisent 23 % des dépenses réelles de la programmation. Cette prévision doit couvrir les engagements pris par la Communauté urbaine auprès des organismes publics pour 63,418 M€ et auprès des personnes de droit privé pour 38,898 M€. On notera parmi les plus significatives :

- la délégation de l'aide à la pierre : 45,2 M€ à destination des établissements publics locaux soit une augmentation de 15,6 M€ par rapport à 2010 (29,6 M€) ; ainsi que 3,7 M€ pour les bénéficiaires privés, la prévision 2010 représentait 4,266 M€,
- une inscription globale de 11,168 M€ pour financer les ouvrages de réseau ferré de France (RFF) et de la SNCF, en particulier l'extension du centre de maintenance TGV Lyon-Guillotière (7 M€), la modernisation des axes ferroviaires de l'ouest lyonnais (3,043 M€), la halte ferroviaire Jean Macé à Lyon 7° (0,110 M€) et dans une moindre mesure les aménagements des gares de Tassin-bourg (0,082 M€), de Saint Priest (0,053 M€) et de la Part-Dieu (deuxième phase pour 0,500 M€), les liaisons Lyon-Trévoux (0,100 M€) et Perrache-Givors en rive droite du Rhône (projet Real pour 0,252 M€), et, enfin, le pôle multimodal d'Oullins (0,028 M€),
- 8,017 M€ pour les actions engagées ou à venir pour les pôles d'excellence et les actions de marketing territorial,
- un concours au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) de 6,23 M€ pour le financement des surcoûts qualitatifs des opérations de transport en commun,
- les versements de 2,048 M€ et de 0,680 M€ à l'Etat, maître d'ouvrage pour la suppression du viaduc Mermoz A 43 à Lyon 8° et l'aménagement de l'échangeur du Tronchon sur les communes de Dardilly et de Limonest, concours en baisse par rapport à 2010 (2,250 M€),
- une prévision de 2 M€ pour les délégations de service public des parcs de stationnement, en particulier pour le parking Brosset à Lyon 6°,
- le soutien aux opérations de relogement des familles des gens du voyage sédentarisées, soit une subvention aux communes de 1,161 M€,
- le reversement pour 0,925 M€ aux partenaires de l'opération Lyon Confluence-projet Concerto des participations européenne et régionale reçues. Cette dépense est couverte par l'inscription de recettes pour le même montant.

Les dépenses opérationnelles qui traduisent un enrichissement du patrimoine de la Communauté urbaine s'établissent à 368,18 M€. Sur ce poste, également, les propositions évoluent de 18 % par rapport au budget primitif 2010 (311,872 M€). Il s'agit des crédits pour des études pré-opérationnelles, des frais d'insertion, l'achat de logiciels (18,777 M€), des acquisitions de biens meubles et immeubles (127,177 M€) et la programmation de travaux (222,226 M€ hors comptes d'avances).

Les études préalables et les frais d'assistance à la maîtrise d'ouvrage des opérations relatives à la réalisation du pont Schuman à Lyon 9°, l'aménagement du site du Montout sur les communes de Décines Charpieu, Chassieu et Meyzieu, du tronçon ouest du périphérique (TOP) pourraient être financées en 2011 respectivement pour 4,176 M€, 2,3 M€ et 1,5 M€. Les études spécifiques engagées pour la révision du plan local d'urbanisme pourront constituer une dépense de 0,020 M€ au cours de cette même année.

Les logiciels informatiques mis à la disposition des services mobiliseraient 5,752 M€. Ce poste concerne en particulier la mise en place du futur logiciel comptable Filigrane (2,600 M€) et des logiciels comme Chorus (0,480 M€) et Sifilm (0,900 M€) et le renouvellement de la plateforme collaborative (0,760 M€).

Des inscriptions proposées au chapitre 21 "immobilisations corporelles" pour 127,177 M€ concourent aux paiements de fonciers, terrains et bâtis. Il s'agira d'acquérir des tenements pour des opérations d'urbanisme en cours (25 M€) et pour les projets à venir (4,186 M€). Il est également envisagé d'acheter de parcelles pour les opérations objets d'études préliminaires programmées en 2011 : 10,516 M€ pourraient ainsi être dépensés pour les secteurs du Montout à Décines Charpieu (8,670 M€), Schuman à Lyon 9° (0,270 M€), Mermoz à Lyon 8° (0,030 M€) et pour le TOP (1,546 M€). Les réserves foncières pourraient être constituées pour 13,704 M€ dont 7 M€ pour le domaine du logement social. Quant aux ventes foncières consenties par la Communauté urbaine, elles pourraient générer une recette globale de 12 M€, prévision inscrite à la section d'investissement, en mouvements financiers, au chapitre 024 "produit des cessions". Les moyens généraux mis à disposition des services communautaires (matériels divers dont informatiques, mobilier, véhicules lourds proprement) constitueraient un investissement de 9,591 M€.

Les paiements pour les prestations de travaux sont évalués à 222 M€ (174 M€ en 2010). Les programmes annuels d'actions de proximité, grosses réparations et fonds d'initiative communale consommeront cette enveloppe, de même que le gros entretien et renouvellement des tunnels ou la maintenance des ouvrages d'arts (ponts, passerelles, trémies et murs de soutènements) (39,196 M€). L'ensemble des actions menées dans le cadre des opérations globalisées de voirie pourraient représenter 55 M€.

Un des projets phare du plan de mandat est le percement d'un second tunnel sous la colline de la Croix-Rousse à Lyon 4° (222 M€). L'ouvrage, parallèle au premier, sera réservé aux transports en commun et aux déplacements en modes doux. Il mobiliserait 46,453 M€ en 2011.

La Communauté urbaine réalise des travaux et des équipements pour lutter contre les inondations. Elle intervient sur les bassins de rétention, les ruisseaux, les réseaux des galeries souterraines disséminées sur le territoire communautaire. Le crédit de paiement pour le programme annuel des aménagements de ruisseaux et des réseaux hydrauliques est proposé à 1,283 M€. Les interventions sur les galeries drainantes pourraient faire l'objet de paiements à hauteur de 1,440 M€. 0,453 M€ seraient consacrés au réaménagement des bassins dont les ouvrages de Dardilly la Beffe et Décines Charpieu le Montout ainsi que ceux de l'est lyonnais.

Le nombre des mandats de travaux confiés par la Communauté urbaine et prévoyant le versement d'avances de trésorerie est limité. La prévision correspondant aux appels de fonds est ouverte à 4,643 M€, en baisse par rapport à 2010 (6,470 M€). Elle comprend la somme de 3,843 M€ à remettre à la société Openly pour continuer les actions de gros entretien et de renouvellement des installations du boulevard périphérique Nord de Lyon, objet d'une délégation de service public depuis 2006. L'estimation du versement des avances forfaitaires dans le cadre des marchés publics est également en retrait par rapport à 2010 (2,595 M€ contre 2,700 M€). La régularisation de l'ensemble de ces écritures, enregistrées sur le compte 238, donne lieu simultanément à l'ouverture d'une prévision de recette de 7,218 M€.

La Communauté urbaine est régulièrement sollicitée par des tiers, principalement les communes, pour engager des dépenses pour la réalisation d'équipements ou l'acquisition de biens dans le cadre de mandats qui lui sont confiés. En 2011, ces dépenses sont évaluées à 19,042 M€. Pour ces mêmes opérations, la prévision totale de recettes est inférieure de 3,765 M€, soit une inscription de 15,277 M€. Cette activité représente 3,8 % du budget opérationnel de dépenses en mouvements réels. 9 M€ concerneraient des opérations foncières, financées par avances pour le même montant ; le solde consacre des interventions communautaires dans les domaines de la politique de la ville, l'aménagement des espaces publics, le contrat de projet Etat-Région, le développement économique et l'urbanisme.

Les immobilisations financières figurant pour les opérations de la PPI retracent au chapitre 16 les dépôts à rembourser pour des locations consenties (0,100 M€). Une somme équivalente est prévue au chapitre 27 pour régler les cautions et leurs revalorisations éventuelles lors de la prise de location par la Communauté urbaine (0,195 M€).

2,850 M€ de créances à constater dans les comptes de la Communauté sont également identifiés pour les cessions foncières décidées en paiement fractionné, aux bénéfices des acheteurs, somme qui trouvera en exécution sa contrepartie en fonctionnement au compte 775 "produit de cessions".

b) - Les recettes

Les inscriptions de recettes opérationnelles sont proposées à 77,114 M€, dont 74,921 M€ en mouvements réels.

Hormis les 7,218 M€ pour la régularisation des avances versées dans le cadre de mandats de travaux ou de marchés et les recettes attendues de tiers pour des travaux ou des acquisitions effectués pour leur compte (15,277 M€), ces inscriptions identifient principalement :

- les subventions d'équipement reçues des partenaires publics de la Communauté urbaine ou de tiers privés (46,710 M€),
- les encaissements des annuités de tiers pour cessions foncières consenties en paiement échelonné, soit 5,321 M€,
- le produit de la TVA attendu au titre du transfert de droit, pour les investissements réalisés et mis à disposition d'un délégataire, soit 0,394 M€. Cela concerne en particulier les travaux d'aménagement dans les cimetières communautaires.

En mouvements pour ordre, les propositions de recettes opérationnelles répertorient :

- le produit de la TVA à récupérer sur les travaux et biens achetés pour une activité objet d'une délégation de service public (0,394 M€),
- la contrepartie des écritures de dépenses pour la valorisation dans le patrimoine de la collectivité des actifs remis à titre gratuit (1,8 M€).

Pour 2011, le niveau d'inscription des subventions d'équipement à recevoir enregistre une somme de 46,710 M€ en 2011 (28,148 M€ en 2010), soit une augmentation de 18,563 M€ : la région Rhône Alpes serait appelée à hauteur de 7,466 M€ pour financer les programmes des aides à la pierre alors que la participation de l'Etat se maintiendrait à un niveau proche de 2010 (18,041 M€ contre 17,333 M€ en 2010). Le département du Rhône financerait pour 6,482 M€ l'opération d'acquisition de la copropriété Terrailon à Bron.

La contribution du Sytral est légèrement en baisse avec une prévision proposée à 5,023 M€ contre 5,434 M€ en 2010. Ces fonds financent le programme des petits aménagements de voirie (PAV).

2,942 M€ seraient financés par la SPLA Lyon Confluence pour la construction d'un groupe scolaire, d'un relais d'assistantes maternelles et un centre de loisirs sous maîtrise d'ouvrage communautaire dans le cadre de la ZAC Confluence à Lyon 2°.

Les recettes à venir de tiers pour la construction d'entrées charretières sont estimées à 0,800 M€, identiques au budget primitif 2010.

2) - Les opérations financières

a) - Les recettes

En recettes, avec 561,544 M€, les opérations financières représentent 87,92 % des inscriptions proposées pour la section d'investissement. 368,941 M€ sont des mouvements réels, dont 303,400 M€ constitueraient le programme d'emprunts pour couvrir les dépenses de la programmation et l'emprunt à court terme de clôture d'exercice pour 35 M€.

Depuis la mise en œuvre de la réforme de la nomenclature M 14, au 1er janvier 2006, les recettes de cessions d'immobilisations sont inscrites en section d'investissement au moment du budget primitif sur le chapitre spécifique 024. Ce chapitre ne fait l'objet d'aucune exécution au cours de l'exercice comptable ; seule la prévision est mise à jour au fur et à mesure des cessions dont les mouvements réels sont repris en section de fonctionnement au moment du compte administratif. Les ventes de foncier et dans une moindre mesure de véhicules pourraient générer une recette de 12,120 M€, la collectivité poursuivant ainsi la politique de déstockage des biens immeubles engagée en 2005.

Le produit des amendes de police est proposé à 16 M€.

Compte tenu de la reprise des demandes de permis de construire, la taxe locale d'équipement a augmenté par rapport à 2010 de 3,316 M€ : l'inscription est portée à 14,340 M€. Le reversement aux communes serait de 2,100 M€, montant calculé sur la base des paiements à effectuer pour la période du second semestre 2010 et du premier semestre 2011.

Les dépenses 2010 éligibles au fonds de compensation de la TVA ont été estimées à un montant de 124 M€. La recette attendue en 2011 s'établirait à 23 M€.

En 2011, le volume de l'emprunt long terme nécessaire à l'équilibre du budget est estimé à 268,400 M€ complété de 35 M€ de prêt court terme. La Communauté urbaine conclut habituellement des emprunts de quinze ans pour le financement global des équipements. La durée résiduelle moyenne de la dette de la collectivité est de douze ans et neuf mois.

Les écritures financières pour ordre en recettes sont proposées à 192,603 M€. Elles comptabilisent :

- au chapitre globalisé 040 : "opérations d'ordre de transfert entre sections", les annuités 2011 pour l'amortissement des indemnités versées dans le cadre de la renégociation d'emprunts, montant reconduit pour 0,015 M€ et l'étalement des frais d'études, d'insertion, des logiciels, des biens meubles et immeubles productifs de revenus, des fonds de concours et des subventions d'équipement versés antérieurement à 2008 et dont l'amortissement est repris depuis le 1er janvier 2008 sur les comptes 28 et 68 « amortissements des immobilisations », soit une inscription de 71,185 M€ ;

- le prélèvement de la section de fonctionnement de 121,403 M€ qui progresse de 4,34 % par rapport à 2010 (116,348 M€).

b) - Les dépenses

En dépenses, les mouvements financiers s'établissent à 136,544 M€. 136,084 M€ sont des écritures réelles. Elles couvrent le remboursement du capital de la dette à long et court terme pour 127,168 M€, soit une légère hausse de 1,4 % par rapport à l'inscription 2010 (125,395 M€).

Sont également comptabilisées les subventions d'équipement du budget principal aux budgets annexes du restaurant (2,309 M€) et de l'assainissement (4,135 M€). La ligne de sûreté budgétaire réserve 0,172 M€ de provision pour des dépenses imprévues.

En mouvements pour ordre, l'étalement des subventions d'équipement reçues pour des biens communautaires eux-mêmes amortissables constitue une dépense de 0,460 M€ ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve le budget primitif 2011 du budget principal arrêté, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de 1 809 524 834 €.

2° - Confirme que :

a) - le budget principal est voté, conformément à la nomenclature comptable M 14 par nature et fait l'objet d'une présentation croisée par fonction. Les chapitres sont constitués de comptes à deux chiffres, à l'exception des charges à caractère général, des dépenses de personnel, des atténuations de charges et de produits, des mouvements d'ordre, qui sont des chapitres globalisés et des chapitres particuliers que sont les frais de fonctionnement des groupes d'élus et les comptes de tiers,

b) - la taxe sur les ordures ménagères est due par tous les redevables assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties ou qui sont temporairement exonérés.

3° - Dit que les crédits sont exécutoires par le comptable du Trésor public dans leur montant au niveau du chapitre dans l'une et l'autre des deux sections.

4° - Décide :

a) - de la mise en recouvrement pour 2011 :

- d'un produit de 598 860 000 € au titre de la fiscalité locale et aux ressources de substitution à la taxe professionnelle versées par l'Etat, sous réserve de la fixation des taux, par délibération de l'assemblée, après que les bases soient notifiées, pour chacun des éléments où cela est nécessaire,

- d'un produit de 108 200 000 € au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, sous réserve de la fixation des taux, par délibération de l'assemblée, après que les bases soient notifiées,

b) - que les indemnités de fonction des membres du conseil de Communauté seront fixées par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ; les modifications qui surviendraient en 2011 dans cet indice seraient de plein droit applicables à ces indemnités.

5° - Fixe à 15 000 000 € la contribution prévisionnelle du budget principal au titre des eaux pluviales. Cette prévision sera actualisée en cours d'exercice en fonction des travaux et amortissements pratiqués en application des taux suivants sur le budget annexe de l'assainissement :

- 21,20 % de la charge nette d'exploitation,

- 32,10 % de la charge nette financière,

- 32,10 % de la charge nette des amortissements, auquel s'ajoute le montant prévisionnel des amortissements des ruisseaux, galeries et bassins pour 731 897 €.

6° - Autorise monsieur le Président à procéder à la réalisation des emprunts, sous toutes formes, destinés au financement des investissements prévus par le budget principal, pour l'exercice 2011, et à signer, à cet effet, les actes nécessaires.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 janvier 2011.